

tourisme & DROIT

La revue juridique et pratique des acteurs du tourisme et des loisirs

Lutte contre le tourisme sexuel

Ce qui est communément appelé « tourisme sexuel » désigne en réalité un véritable esclavagisme sexuel, dont les victimes peuvent être exploitées jusqu'à la mort. Depuis peu, les États de destination s'engagent de plus en plus dans la lutte contre ce fléau. Politiques pénales, engagements des professionnels..., les prises de conscience se développent enfin. L'enjeu est avant tout de lutter activement contre la commercialisation sexuelle d'êtres humains, hommes, femmes et bien souvent mineurs. Un dossier pour comprendre, un dossier pour sensibiliser.

✉ Dossier p. 14

ENVIRONNEMENT

Le renforcement du droit
de l'environnement jaillit du fond
d'un lac de montagne

✉ p. 32

DROIT ET TOURISME

Aspects budgétaires
pour 2009

✉ p. 36

TRANSPORT AÉRIEN

Un euro-consommateur
plus protégé

✉ p. 38

TOURISME SEXUEL

TOUTE PERSONNE
COUPABLE
D'ATTEINTE SEXUELLE
SUR UN ENFANT
SERA POURSUIVIE
DANS LE PAYS DU DÉLIT
OU DANS SON PAYS
D'ORIGINE.

EXEMPLES DE CONDAMNATIONS POUR ABUS SEXUELS SUR MINEURS DANS LE PAYS D'ORIGINE : PAR 6, 5 ANS DE PRISON (HAUTE COUR DE LA SEINE, NOVEMBRE 1998) ; PAUL H., 9 ANS DE PRISON (COUR CRIMINELLE DE SAÏS, ÉTÉ 1999) ; ARTHUR G., 7 ANS DE PRISON (COUR D'APPELS DE PARIS, OCTOBRE 2000) ; JEAN G., 10 ANS DE PRISON (TRIBUNAL CORRECTIF DE DIJON, JUIN 2009).

EXEMPLES DE CONDAMNATIONS EN LEU DU DÉLIT : ANTONIO M., 10 ANS DE PRISON (TRIBUNAL MUNICIPAL DE SINDROM PENA, JUILLET 2002) ; FETER M., 10 ANS DE PRISON (TRIBUNAL DE SOA, JUILLET 2002) ; HENRI V., 10 ANS DE PRISON (TRIBUNAL DE TREN, 2007) ; JOSEPH N., 27 ANS ET 9 MOIS DE PRISON (COUR DE CASSA ROMA, AOUT 2001).

DIRE NON !

Lutter contre l'exploitation sexuelle impliquant les enfants dans le tourisme

Depuis plus de dix ans, la Fédération française des techniciens et scientifiques du tourisme (FFTST) associée à l'ECPAT (*End Child Prostitution And Trafficking*) et à l'Association contre la prostitution des enfants (ACPE) se mobilise pour sensibiliser, motiver, faire réagir et former les futurs professionnels du tourisme dans le cadre de leur formation au BTS tourisme et hôtellerie.

Depuis 2001, la lutte contre l'exploitation sexuelle impliquant des enfants dans le tourisme est officiellement incluse dans les programmes des deux BTS liés au tourisme : ventes et productions touristiques (VPT) et animation et gestion touristiques locales (AGTL).

Chaque année, près de 5 000 étudiants reçoivent des informations sur ce sujet qui peuvent les toucher tant à titre personnel, que dans le cadre de leur future vie professionnelle. Ils peuvent d'ailleurs présenter cette thématique dans le cadre de leurs « actions professionnelles » lors des examens.

Dans cette optique, et de manière à mieux impliquer les jeunes, l'ACPE, l'ECPAT et la FFTST ont mis en place, depuis 2002, le concours « Dire NON » ouvert, tous les deux ans (années impaires) aux étudiants en tourisme et à ceux de l'hôtellerie (hélas peu nombreux pour ces derniers).

En 2007, plusieurs centaines d'étudiants à travers toute la France ont eu à cœur de se positionner face au fléau et d'apporter un soutien concret aux enfants victimes. Cinquante-trois projets de sensibilisation et de récolte de fonds (13 000 euros) ont été menés à bien par des étudiants plus mobilisés que jamais.

Les gagnants 2007 furent :

- 1^{er} prix : CFA René Villeneuve – Digne-les-Bains ;
- 2^e prix : ETPSECO – Narbonne ;
- 3^e prix : Lycée Notre-Dame - Peltre.

Pour 2009, le concours est lancé avec de nombreux partenaires : le secrétariat d'État au tourisme, le Groupe Accor, l'Adonet, Afat Voyages, Air France, Club Med, l'Écho Touristique, la Fondation Elle, Fram, le Guide du Routard, le Petit Futé, le Skal International, le Snav...

Les participants devront réaliser avant fin janvier 2009, des actions locales d'information et de sensibilisation auprès de différents publics (étudiants, professionnels, voyageurs) et/ou des récoltes de fonds au profit d'ARZ, association indienne agissant auprès des enfants et jeunes adultes victimes de prostitution. Cette année des candidatures nous viennent de la France métropolitaine et des territoires d'outre-mer.

Les lauréats recevront leurs prix lors du prochain salon « Le Monde À Paris – MAP » en mars 2009. Les projets seront examinés par un jury composé de professionnels du tourisme qui désignera les lauréats en fonction de l'originalité du projet, du nombre de personnes touchées, de la pertinence des outils utilisés, des médias associés, des sponsors sollicités...

À l'issue de chaque concours, deux étudiants lauréats se rendront en Inde auprès de l'association ARZ afin de leur remettre la collecte de fonds et faire un reportage pour les autres étudiants impliqués dans le concours.

En période intermédiaire du concours (années paires), un appel à projet pour le visuel du concours « Dire NON » suivant est mis en œuvre (par les mêmes partenaires) afin de faire participer les étudiants à la création du visuel du prochain concours. Le visuel du concours actuel a été choisi parmi plus de cinquante propositions et le premier prix a été remporté par Julie Bernard-Gomez et Bénédicte Raynaud, étudiantes du lycée d'Hôtellerie et de Tourisme de Toulouse.

> Pour de plus amples informations, contacter les trois partenaires à l'adresse commune : concoursdirenon@gmail.fr

